

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 octobre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 14 octobre 2025 à 20h15.

Ordre du jour :

2025-53 : Délibération rectificative acceptant l'offre de concours et les mesures d'accompagnement au titre de la location de l'aire de loisirs par la société ÉNERGIE 05,

2025-54 : Délibération autorisant le recrutement d'agent recenseurs,

2025-55 : Délibération tarifs vacances scolaires automne 2025,

2025-56 : Délibération approuvant convention avec le SGC pour la chaîne du recouvrement,

2025-57 : Approbation du devis honoraires maîtrise d'œuvre.

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal,**
- **Délibération rectificative approuvant la convention de mise à disposition de terrain entre la commune et la société ENERGIE 05 pour l'aire de loisirs,**
- **Délibération autorisant le recrutement d'agent recenseurs,**
- **Délibération tarifs vacances scolaires automne 2025,**
- **Présentation et délibération convention avec la trésorerie sur l'ensemble de la chaîne de la recette et du recouvrement,**
- **Présentation devis travaux salle communale (SPS, Contrôle et honoraires archi...),**
- **Présentation différents devis,**
- **Préparation spectacle de Noël, choix de l'artiste,**
- **Bilan et remise du chèque Repas Solidarité,**
- **Préparation de la cérémonie du 11 novembre et la cérémonie remise de médaille,**
- **Point travaux : Retour de la réunion des travaux résidence des Lauriers,**
- **Point RH (Recrutement).**

Questions diverses :

- **Vente du portail et portillon du centre de loisirs,**
- **Repas Génération Mouvement, personnes adhérentes de plus de 70 ans et participation au repas.**



L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 8 octobre 2025, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. Daniel DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur-Braye.

***Etaient présents :** M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémie.*

***Absents excusés :** Mme CHANGEON Julie, M. NEEL Julien et Mme HÉLARD Émilienne*

***Secrétaire de séance :** M. LEVEQUE André*

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

D2025 RECTIFICATIVE – 53 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIETE ENERGIE 05

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rectifier la convention adopter par délibération 29-2025 en date du 5 juin 2025.

La présente convention (ci-après la « **Convention** ») consiste en une obligation de mise à disposition du Bien en vue de permettre la mise en œuvre et la pérennité d'une mesure d'accompagnement.

La Convention a pour objet la mise en œuvre de ces droits sur le Bien, aux fins de mettre en place les mesures.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES PARCELLES CONCERNEES

Le « **Bien** » appartenant au PROPRIETAIRE, objet de la présente Convention, est composé de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Section	N° de parcelle	Surface			Commune	Nature de la parcelle (terre, boisée, etc.)	Domanialité (publique ou privée)
		ha	a	ca			
C	1547	01	28	29	Parigné-sur-Braye	Terre	Privée

Le Bien inclut tous les éléments matériels et juridiques qui s'y rapportent. Le PROPRIETAIRE déclare que, à sa connaissance, le Bien est libre de toute inscription (privilège, hypothèque ou autres charges réelles, commandement ou dénonciation de saisie, etc.).

ARTICLE 2 : DUREE ET PROROGATION DU TERME DE LA CONVENTION

La Convention a une durée de 22 année entière et consécutive, à compter de sa prise d'effet. La SOCIETE pourra proroger unilatéralement ce terme pour une durée de 4 années, par décision expresse portée à la connaissance du PROPRIETAIRE, par LRAR, un an au plus tard avant l'arrivée du terme en cours. Cette faculté de prorogation unilatérale pourra être exercée une seconde fois pour une nouvelle durée de 4 années, selon les mêmes modalités.

PROPRIETAIRE.

ARTICLE 3 : INDEMNITES – MONTANT ET MODALITES DE PAIEMENT

La SOCIETE s'engage à payer l'indemnité suivante :

	Indemnité d'exploitation
Montant Et fréquence du versement	11 000 € à la signature, puis 11 000 € à la douzième année suivant la signature
Naissance	Signature de la convention
Date d'échéance et de paiement	A la signature de la convention, puis à la 12ème année suivant la signature
Terme	Terme échu
Mode de paiement	Virement, sur le compte correspondant au RIB fourni par le PROPRIETAIRE, qui délivre une quittance gratuitement
Révision	

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ladite convention entre la commune et la société ÉNERGIE 05 et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

D2025 - 54 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 –

CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Vu les besoins de personnel pour le recensement de la population en 2026 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 2020

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Décide :

La création de deux emplois de contractuel à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 1 000 € brut pour l'agent recenseur qui a le plus de logement et de 700 € brut pour le deuxième agent recenseur.

La collectivité versera un forfait de 400 € pour les frais de transport pour l'agent recenseur qui a le plus de logement à visiter. La collectivité versera 300 € pour les frais de transport au deuxième agent recenseur.

Pour information, la commune de Parigné avait perçu la somme de 1 535 € pour le recensement 2020.

D2025 - 55 : TARIFS DES SORTIES DU CENTRE DE LOISIRS – SORTIES AUTOMNE 2025

Sujet présenté par Danielle FOUILLET :

Mme FOUILLET Danielle présente aux conseillers municipaux les tarifs qui seront demandés aux familles dont les enfants participent aux sorties des vacances de la Toussaint :

Sorties	Date	Participation famille
Cirque LAVAL	24/10/2025	12 €/enfant
Cinéma	28/10/2025	5 €/enfant

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider les tarifs détaillés ci-dessus pour la participation des familles aux sorties des vacances automnales

D2025 - 56 : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE SGC et LA COMMUNE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE RECETTES

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur Le Maire présente la convention proposée pour clarifier l'ensemble de la chaîne de recette et ses modalités, cette convention est signée entre le SGC de Mayenne et la Commune.

Dans le cadre du décret de 2022 définissant une responsabilité commune ordonnateur/comptable, cette convention recadre le rôle de chacun de ces deux acteurs.

Elle n'a finalement pour seul objectif que de rappeler les procédures à appliquer tant par l'ordonnateur que par le comptable tout au long de la "vie d'une facture de sa naissance jusqu'à sa mort".

Les points qui paraissent les plus importants à respecter sont les suivants :

- une émission rapide d'une facture à 1 seul débiteur au nom correctement orthographié,
- une prise en charge rapide des factures suivie d'actions de poursuites rapides et adéquates,
- des échanges d'informations ordonnateur/comptable : noms, prénoms et dates de naissance des enfants.

Tous ces éléments facilitent le recouvrement des dettes de cantine, garderie auprès de la CAF de la part du SGC (coordonnées mises à jour régulièrement).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention avec le SGC de Mayenne et la Commune.

Il charge M. Le Maire de signer tous les documents relatifs à cette convention.

D2025 – 57 : SALLE COMMUNALE : APPROBATION DU DEVIS MAITRISE D'OEUVRE REFECTION ENTREE - SAAS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Pour répondre à la demande des administrés concernant le bruit généré par la salle communale lors des locations, le Conseil Municipal avait acté une étude préliminaire pour ces travaux auprès du cabinet d'architecte ATRIUM.

Monsieur Le Maire présente le devis reçu pour les honoraires de la maîtrise d'œuvre du cabinet ATRIUM pour le projet « création d'un sas -salle-communale ».

Le devis des honoraires s'élève à **5 083.65 € HT**.

Afin d'avancer sur le projet, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité et approuve le devis d'un montant de 5083.65 € HT.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ce devis et les différents documents liés au projet.

PRÉSENTATION DEVIS ACHAT - SALLE COMMUNALE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur Le Maire présente le devis de la société ALTRAD (achat de 10 tables, 10 chaises et 1 comptoir pliant avec jupe)

➤ **Montant total : 1901.28 € TTC**

Le Conseil souhaite modifier ce devis :

- 2 comptoirs pliants avec jupe,
- 5 tables de couleurs noires.

A la suite de la modification du devis, le Conseil Municipal validera favorablement cet achat.

PRÉSENTATION DIFFERENTS DEVIS TRAVAUX - SALLE COMMUNALE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur Le Maire présente le devis chiffré reçu pour le projet « création d'un sas -salle-communale ». L'architecte Atrium et l'assistant à maîtrise d'œuvre avait été retenu lors du dernier conseil municipal.

Vous trouverez sous ce tableau synthétique l'ébauche des différentes propositions et possible subventions sous réserves :

Dépenses subventionnables		Financements possible	
Création du SAS TRAVAUX	26 028.00 €	Demande de DETR ou DSIL possible	11 181 €
Divers-imprévus-révisions	1751.00€	Contrat de territoire (2026-2028)	15 678 €
Coordination SPS	1860.00 €	Autofinancement	10 414 €
Repérage amiante avant travaux	350.00 €		
Contrôle technique de construction	1950.00 €		
Attestation réglementaire handicapée après travaux	250.00 €		
Maîtrise d'œuvre	5084 €		
TOTAL	37 273 €	TOTAL	37 273 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour ces différents devis portant sur les missions de diagnostic, différents contrôles et honoraires et missions annexes à la réalisation de ce projet.

La gestion de la location de la salle communale au public a été soulevée, les Élus ont validés de ne pas louer la salle pendant la période de travaux à définir avec l'architecte et les entreprises (calendrier des travaux).

En petit comité, pour les associations et activités sportives, il pourrait y avoir des possibilités de maintenir les créneaux en utilisant l'autre porte côté jardin.

En relation avec les travaux, il a été demandé une abri pré-sas (casquette) en cas d'intempéries. Monsieur Le Maire se renseigne pour savoir si ces travaux pourraient être incorporés au projet et le coût possible.

PRÉPARATION SPECTACLE DE NOËL

Sujet présenté par François HIGNET et Bertrand GUESDON :

L'artiste retenu pour le spectacle cette année ne peut malheureusement pas intervenir pour raisons de santé.

Nous avons reçu un devis d'Arnaud LEDAUPHIN d'un montant de 959.91 € TTC (GUSO) validé par la commission animation.

Le Conseil Municipal valide favorablement ce devis.

Le spectacle de Noël aura lieu le **vendredi 05 décembre à 20h00** avec une ouverture des portes à 19h45 pour l'accueil des spectateurs à la salle communale.

Les achats de papillotes, clémentines et chocolats chauds seront prévues comme à l'habitude.

Les décorations de Noël dans la commune seront installées semaine 48.

Julien NEEL réalisera les affiches pour l'évènement.

BILAN et REMISE DU CHÈQUE SOLIDARITÉ

Sujet présenté par François HIGNET :

La soirée solidarité a été très appréciée, les participants ont répondu favorablement à l'invitation. 125 repas ont été vendus (avec les plats à emporter) et des nombreux dons pour soutenir l'association « Plus belle la vie Nino ».

La qualité du repas a été soulevée. Le choix d'un nouveau traiteur pourrait être acté.

Il est proposé une remise du chèque le jeudi 06 ou le vendredi 07 novembre 2025 à 18h30 en fonction des possibilités des membres de l'association et des autres associations communales.

PRÉPARATION CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE ET REMISE DE MÉDAILLE

Cérémonie du 11 novembre :

Monsieur le Maire présente les modalités du repas du 11 novembre à la salle communale. La gerbe pour la cérémonie du 11 novembre a été commandé. Les invitations seront envoyées par la mairie.

Le choix du menu sera identique à l'an passé (tête de veau ou pintade). Le prix du repas est fixé à 18 € par personne.

Les Élus sont tous conviés et les volontaires pour la préparation et le service seront les bienvenus.

Soirée remise de médaille :

La date est fixée au vendredi 28 novembre 2025 à 20h00.

Avec accord de Danielle FOUILLET, toute sa famille proche sera conviée. Les Élus et anciens Élus seront également conviés pour l'occasion.

Un devis va être sollicité pour le cocktail dînatoire prévu pour cette remise de médaille.

RETOUR SUR LA RÉUNION TRAVAUX VOIRIES LOTISSEMENT DES LAURIERS

Une réunion a eu lieu le 8 octobre en présence de la SARL SODIM, des entreprises de travaux et de l'architecte David MAILLARD.

Les travaux doivent commencer le 20 octobre 2025 (terrassement par l'entreprise SNTP) pour courant novembre 2025 pour l'installation de l'éclairage public et la création des massifs.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le 28 octobre 2025 à 8h30.

Une réunion d'information pour les habitants du lotissement sera organisée par la mairie en présence de la société SODIM le 29 octobre 2025 à 20h00.

POINT RH

L'arrêt de travail de l'agent d'entretien est prolongé jusqu'au 17 décembre 2025.

Recrutement service espaces verts :

- 7 candidatures dont 4 retenues pour un entretien.

L'entretien a eu lieu le vendredi 10 octobre 2025 et M. Rémy SUFFISSAIS a été retenu pour le poste d'adjoint technique territorial des espaces verts. Il remplacera Joël AUBERT.

Recrutement animateurs :

- 3 candidatures dont 2 candidatures retenues à l'entretien.

L'entretien a eu lieu le mardi 14 octobre 2025. Les deux candidates ont des profils intéressants. La directrice du centre de loisirs propose une phase de période d'essai pendant les vacances de Toussaint. A l'issue de la période d'essai, le recrutement se fera le 1 novembre 2025 pour un poste permanent à temps non complet d'adjoint d'animation à raison de 15/35^{ème}.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en vente de portail et portillon ALSH :

Monsieur Le maire propose de mettre en vente l'ancien portail et le portillon du centre de loisirs.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande et fixe le tarif pour le lot de portail à 70 €.

Repas fin d'année Génération Mouvement :

Des adhérents membres de l'association « Générations Mouvements » de plus de 70 ans ne comprennent pas pourquoi payer une participation en tant qu'administrés de la commune au repas de fin d'année alors que les non- adhérents de l'association de plus de 70 ans bénéficient de la prise en charge totale par la commune. La subvention octroyée à Génération Mouvement couvre une partie du repas des adhérents.

Il est demandé à l'association de nous communiquer le nombre exact d'adhérents et administrés à Parigné de plus de 70 ans pour réévaluer la subvention en 2026.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 13 novembre 2025 à 20h15

Séance levée à 23h25
Secrétaire de Séance,
M. LEVEQUE André

**Le Maire,
Daniel DOYEN**

FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 14 OCTOBRE 2025
(Annexée au PV)

M. DOYEN	Président	Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL	Excusé	Mme GOUGEON		M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD	Excusée	M. FAUCON	
M. GUESDON		Mme CHANGEON	Excusée	Mme GARNIER – MONSALLIER	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE	Secrétaire de Séance		